Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-98

OBJET : Budget annexe Assainissement en gestion directe – Affectation des résultats de l'exercice 2024

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**57**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**22**
Absents	**11**

Votants	**79**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**79**
Pour	**79**
Contre	**0**

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-98-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : **Budget annexe assainissement en gestion directe - Affectation des résultats de l'exercice 2024**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé), notamment son article 59,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, et notamment la M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

VU les résultats définitifs de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement en gestion directe constatés et approuvés par une délibération précédente du présent Conseil de Territoire du 6 mai 2025 approuvant le compte administratif 2024 dudit budget annexe assainissement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'affecter ces résultats de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement en gestion directe,

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 avril 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

- **AFFECTE** le résultat définitif de clôture 2024 de la section d'exploitation, à savoir un excédent de 13 644 671,71 €, comme suit :
  - couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit **+ 8 343 432,80 €**
  - excédent reporté en section d'exploitation (recette chapitre 002), de **+ 5 301 238,91 €**

- **AFFECTE** le résultat définitif de clôture 2024 de la section d'investissement, à savoir un déficit de 17 089 531,86 €, comme suit :
  - déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de **- 17 089 531,86 €**

ARTICLE 2 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIO

12 MAI 2025

La présente délibération publiée le 12 MAI 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 12 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-98-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025